

## ANNEXE .FANS - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .FANS

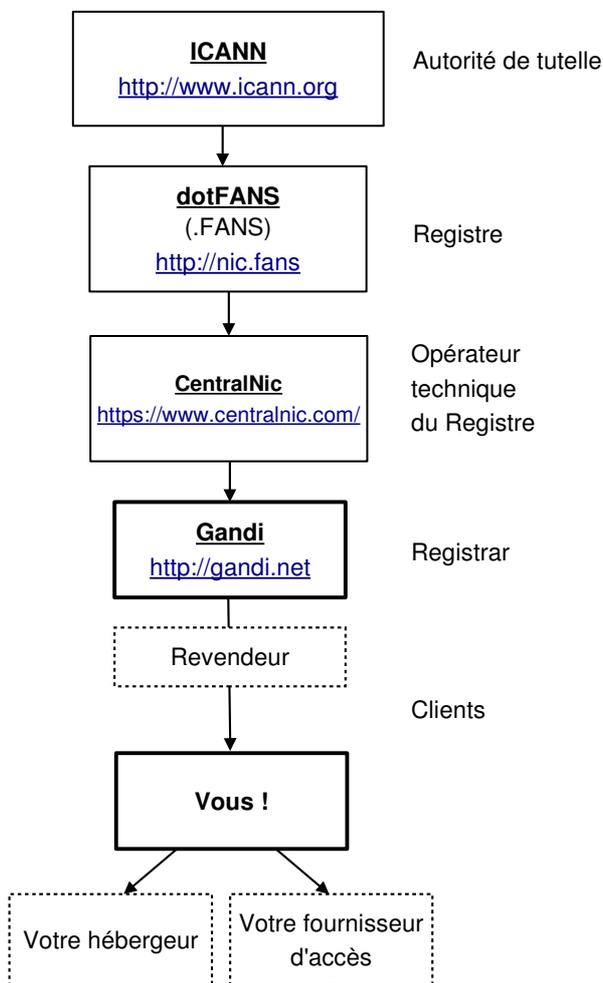
version n°1.0 du 25 février 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .FANS supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

### Article .FANS.1. Autorité de tutelle et Registre

.FANS est une extension générique qui a pour fin de promouvoir le secteur niche qu'est le sport, la musique, les célébrités et les marques liées au secteur du divertissement. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .FANS :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .FANS.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .FANS Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous

engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .FANS, définies par l'ICANN et Asiamix Digital Limited, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques d'enregistrement et de lancement : <http://nic.fans/wp-content/uploads/2015/06/FANS-Registration-and-Launch-Policies-FINAL.pdf>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .FANS. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .FANS est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/fans>

### Article .FANS.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .FANS se déroulera en 2 phases : Sunrise et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 16 juin au 15 août 2015. L'ouverture générale est prévue pour le 2 septembre 2015. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

### Article .FANS.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/fans/info>

Les .FANS sont ouverts à tous.

### Article .FANS.5. Sunrise

## **5.1 Règles d'éligibilité**

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

## **5.2 Règles d'attribution**

**Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi**, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, la priorité sera donnée aux titulaires de marques dont les marques ont été enregistrées pour les produits et services, des classes 9, 35 et 41 d'après la classification de Nice.
- si plusieurs demandes sont formées pour une marque enregistrée dans les classes qui ont la préséance, à savoir les classes 9, 35 et 41, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante [http://nic.fans/wp-content/uploads/2015/06/FANS-Registration-and-Launch-](http://nic.fans/wp-content/uploads/2015/06/FANS-Registration-and-Launch-Policies-FINAL.pdf)

## **Policies-FINAL.pdf**

Le montant minimum de la première enchère devra comprendre les frais d'enregistrement en période Sunrise et 1\$ au minimum, le prix additionnel variant de manière croissante en fonction des offres des parties à l'enchère.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

## **5.3 Règlement des litiges**

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://nic.fans/wp-content/uploads/2015/06/FANS-Registration-and-Launch-Policies-FINAL.pdf>

## **5.4 Conditions de remboursement**

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (fichier « SMD » invalide ou révoqué, préséance donnée à une marque enregistrée dans les produits et services de la classe 9,35 et 41 ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

## **Article .FANS.6. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à

confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

#### **Article .FANS.7. Termes réservés et noms de domaine premium**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : [-http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/fans](http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/fans)

-(specification 5. schedule of reserved names),  
-les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

La liste des noms réservés consistera généralement en :

-les noms réservés par le Registre pour ses opérations et d'autres fins, incluant de manière non limitative certains noms retenus pour l'utilisation des partenaires du Registre et des noms qui seront relâchés par la suite  
-les noms réservés en tant que partie intégrante du programme de noms protégés incluant de manière non limitative les marques, les célébrités, les équipes sportives, les musiciens, les groupes, les présentateurs, les show télévisés et les clubs réservés afin d'être alloués aux parties idoines ou aux communautés de supporters.  
-les noms premium incluant les noms génériques et les mots clés qui seront relâchés ensuite par le Registre  
-les noms qui sont temporairement bloqués en raison des retards liés à la période d'enregistrement en Sunrise ou pour d'autres raisons.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

→ Le programme de noms protégés :

Le Registre offrira un programme de noms protégés avec une protection additionnelle pour les personnes physiques, les marques et les entités appartenant au secteur de la musique, du sport et à l'industrie du divertissement. Le .FANS a mené une recherche en amont afin de déterminer depuis les plus grandes bases de données de fans, les entités et les noms qui seront placés sur une liste de noms protégés pour lesquels l'enregistrement ne sera possible qu'aux demandeurs qui auront passé avec succès le processus de validation auprès du Registre qui attestera que le nom de domaine sera utilisé au profit de l'entité en question.

Le programme de noms protégés se tiendra sur une période maximum de 24 mois à compter de l'ouverture générale.

Les demandes d'enregistrement formées dans le cadre du programme de noms protégés seront enregistrées sur la base du principe du premier-arrivé, premier-servi. Le Registre est responsable de la validation et de l'authentification des marques, ainsi que de la tenue d'audiences mettant en cause la validité d'une demande d'enregistrement pour un nom protégé. Au cours du processus d'évaluation des demandes d'enregistrement pour un nom protégé, le Registre se basera sur l'authenticité des informations renseignées par la partie éligible.

En cas d'enregistrement effectué avec succès, le Registre générera un code à la partie éligible qui Vous permettra d'enregistrer Votre nom de domaine auprès de Gandi. Vous devrez alors prendre attache avec notre service support pour ce faire à l'adresse suivante : [support-fr@support.gandi.net](mailto:support-fr@support.gandi.net)

Le Registre facturera des frais supplémentaires pour les noms de domaine disponibles dans le cadre du programme de noms protégés.

#### **Article .FANS.8. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .FANS.9. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/fans>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

#### **Article .FANS.10. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre

nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

#### **Article .FANS.11. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .FANS, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

[Vous acceptez également que Vous Vous soumettiez et respecterez toute décision prise dans le cadre des procédures alternatives de règlement des litiges suivantes :](#)

→ La Politique de Résolution des Différends liés au Transfert <http://nic.fans/wp-content/uploads/2015/06/FANS-Registration-and-Launch-Policies-FINAL.pdf>

→ La Politique de Résolution des Différends liés à la période Sunrise <http://nic.fans/wp-content/uploads/2015/06/FANS-Registration-and-Launch-Policies-FINAL.pdf>

#### **Article .FANS.12. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant

Expiration) ;

- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

#### **Article .FANS.13. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

#### **Article .FANS.14. Processus de destruction**

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

#### **Article .FANS.15. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'éditée par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.

Vous reconnaissez que Vous corrigerez et mettrez à jour les

informations renseignées dans le cadre de la demande d'enregistrement du nom de domaine et ce pendant toute la durée d'enregistrement du domaine.

Lorsque cela est applicable, Vous reconnaissez être lié par les termes et conditions de la période de lancement initiale du TLD, incluant de manière non limitative la période sunrise et la période landrush, la procédure et le procédé pour se soumettre à la Trademark Clearinghouse établie par l'ICANN et les politiques de résolution des différends intervenant en période Sunrise, et également à reconnaître que le Registre n'est pas responsable pour toute perte ou dommage résultant d'une procédure ou de processus liés à la période sunrise ou landrush incluant de manière non limitative :

- (a) Votre capacité ou incapacité à enregistrer un nom de domaine pendant les périodes de Sunrise ou de Landrush
- (b) les résultats de tout différend liés à l'enregistrement d'un domaine en période sunrise

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous reconnaissez respecter les lois applicables y compris celles liées à la protection de la vie privée, le traitement des données, la protection des consommateurs (incluant les pratiques trompeuses et trompeuses) et les dispositions du droit de la consommation applicables en matière de prêts équitables, de recouvrement de créances, d'agriculture biologique (si cela est applicable) en matière de divulgation de données et de toute réglementation financière.

Si Vous collectez et maintenez un service de données sensibles financières ou de santé, Vous devez respecter les lois applicables en matière de fourniture de tels services incluant les mesures de sécurité applicables au secteur concerné.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Vous Vous engagez à ne pas conclure d'accord ou de compromis au sujet d'une quelconque de ces demandes sans le consentement écrit préalable de Gandi qui ne peut être retenu sans motif raisonnable. Cette obligation de garantie perdure

après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

#### **Article .FANS.16. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

De plus dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé, sans obligation, à rejeter Votre demande ou à détruire, suspendre ou transmettre à un tiers Votre nom de domaine si le Registre est notifié que Votre fichier « SMD » fait l'objet d'un litige pendant.

Le Registre n'a pas l'obligation de Vous notifier de la résiliation ou de l'expiration de l'enregistrement de Votre nom de domaine, et sont notamment autorisés, sans obligation, à suspendre ou détruire Votre nom de domaine immédiatement en cas de manquement aux conditions générales établies par le Registre ou de violation de toute loi ou règlement applicable.

Vous acceptez qu'aucun dommages-intérêts ou frais de quelque ordre qu'il soient (débours, dépens) ne peut être réclamé au Registre (notamment toute somme due ou payée dans le cadre

d'une procédure quelle qu'elle soit initiée à l'encontre d'une  
décision du Registre).

*-fin de l'annexe .FANS-*